

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.05.18_01**

Le treize mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE- Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Était excusé : Jean Pierre MARGUERIE (pouvoir à Pascal DUMONT)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 12 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés : 1

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Rapporteur : François RIEU

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260518-2026051801-DE

**DÉLIBÉRATION 01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE- CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIÉS. AVENANT 1.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SDES lance une nouvelle campagne d'adhésion au groupement d'achat d'électricité pour la période 2028-2031.

Depuis plus de 10 ans, ce dispositif accompagne deux tiers des collectivités savoyardes dans l'achat de leur électricité, en leur offrant un cadre mutualisé, sécurisé et adapté à leurs besoins.

Cette nouvelle campagne permet à chaque collectivité de se positionner sur sa participation au futur groupement. Elle permettra de définir le périmètre des entités participantes avant le lancement de la consultation.

Il précise que la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, approuvée le 1er mars 2022 par le SDES, prévoit en son article 8 les modalités de participation financière des membres aux frais de fonctionnement du groupement.

Dans un contexte de marchés de l'énergie toujours plus complexes, afin de refléter les coûts réels du dispositif, et d'assurer l'équilibre du dispositif, il est proposé à la collectivité de signer un avenant modifiant les modalités de calcul de la participation financière de la commune.

Où cet exposé, le Conseil Municipal par :

Abstentions	
Contre	
Pour	19

- **APPROUVE** les termes de l'avenant N° 1, tel qu'il figure en annexe, à la convention constitutive du groupement de commandes signée avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) qui assure le rôle de coordonnateur, approuvé par délibération N° 2022.06.16_02 le 16 juin 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires, notamment pour la mise en œuvre de cette décision et à signer tout document correspondant.

A GRIGNON, le 18 mai 2026
Le Maire,

François RIEU



Le secrétaire de séance,

David TORDJMAN

